

**NOTICE D'INFORMATION RELATIVE AU SERVICE  
RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT  
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Le service de restauration est un service facultatif qui fonctionne en self-service. Environ 700 repas sont servis chaque jour. Les repas sont confectionnés sur place par un personnel qualifié, respectueux de la qualité et des normes d'hygiène.

**1- Le calcul des frais forfaitaires de pension et de demi-pension est établi sur la base de 180 jours divisés en trois trimestres :**

Trimestres	Périodes
1 <sup>er</sup>	septembre - décembre
2 <sup>ème</sup>	janvier - mars
3 <sup>ème</sup>	avril – juillet

Deux tarifs de demi-pension sont proposés :  DP 4 jours (lundi – mardi – jeudi –vendredi)

DP 5 jours

Les « avis aux familles » seront transmis par courriel à l'adresse indiquée par les familles lors de l'inscription et distribués en classe.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> trimestre septembre à décembre 2022 : Envoi et distribution des avis aux familles à la fin novembre. Règlement dans un délai maximum 10 jours après réception soit un règlement effectif à échéance de la fin du mois de novembre ;
- 2<sup>e</sup> trimestre janvier à mars 2023 : Envoi et distribution des avis aux familles, mi-février, délai maximum du règlement 10 jours après réception ;
- 3<sup>e</sup> trimestre avril à juillet 2023 : Envoi et distribution des avis aux familles, mi-mai, délai maximum du règlement 10 jours après réception.

**Sous réserve que la procédure de recouvrement mise en place par l'établissement ait échoué, l'établissement pourra demander exceptionnellement le paiement « au ticket » à régler d'avance.**

**2-Choix du forfait**

En fonction de l'emploi du temps, les familles choisiront pour la durée de l'année scolaire, l'un des 2 forfaits de demi-pension proposés (4 ou 5 repas par semaine) à l'aide de l'imprimé joint.

Le choix sera fait obligatoirement pour le **28 septembre 2022** impérativement. **En l'absence de réponse pour cette date, le forfait maximal sera appliqué.**

### 3-Les tarifs des hébergements (année 2021-2022) à titre indicatif (avant aides et bourses)

	janv - mars	avril - juillet	sept - déc	TOTAL
DP 5 jours	159.30 €	168.15€	188.80 €	516.25€
DP 4 jours	126.00€	144.90€	170.10€	441.00 €
DP alternance BTS (20/36)	85.23	93.42	104.89	283.54
Internes	403.92€	426.36€	478.72€	1309 €
Internes alternance BTS	224.40	236.87	265.96	727.23

Repas au ticket : 3.65 € payable d'avance.

Les tarifs et les modalités de fonctionnement sont arrêtés par la Région, soumis au CA pour information et sont révisés au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Les frais de la demi-pension et de la pension sont forfaitaires, ils sont dus quel que soit le nombre de repas réellement consommés.

RAPPEL : Le paiement s'effectue dès réception de « **l'AVIS AUX FAMILLES** » adressé au début de chaque trimestre par courriel et/ou distribué aux élèves. Lorsque l'élève est boursier, le montant des bourses est déduit du montant des frais de demi-pension ou de la pension. L'excédent éventuel dû aux familles est versé **en fin de trimestre**.

**Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité à l'exception des remises évoquées dans le document joint.**

### 4- Modalités de règlement des frais forfaitaires de pension et de demi-pension

Les avis aux familles sont payables par télépaiement, virement et chèque bancaire.

Le site de télépaiement est accessible via le compte Parents de l'Educ de Normandie

Voir sur le site internet du lycée Alain la fiche relative au télépaiement.

***En cas de difficulté ou de retard de paiement, il convient de contacter l'agence comptable afin d'étudier les modalités spécifiques de règlement. Par ailleurs, le lycée dispose de fonds sociaux qui peuvent exceptionnellement être attribués aux familles en difficultés. Toute famille souhaitant exposer une situation particulière, sera reçue sur rendez-vous par le service d'Intendance de l'établissement.***

NOM DE L'ELEVE : .....Prénom : .....Classe : .....

NOM DU RESPONSABLE : .....Prénom : .....

**Responsable payeur des frais d'hébergement (Internat et demi-pension)**

Courriel (en majuscule) : .....

Adresse : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

NOM DU RESPONSABLE : .....Prénom : .....

**Responsable percevant les aides, si différent du payeur**

Courriel (en majuscule) : .....

Adresse : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Date de naissance : .....

Etes-vous :

INTERNE

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS (lundi – mardi – jeudi – vendredi)

DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS

DEMI-PENSIONNAIRE BTS ALTERNANCE 5 JOURS

1) Cocher la case correspondante

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE L'ANNEE DERNIERE :

.....

ETIEZ-VOUS BOURSIER EN 2021 / 2022

OUI

NON

AVEZ-VOUS FAIT UNE DEMANDE DE BOURSE NATIONALE au printemps 2022

OUI

NON

**SI OUI** : VEUILLEZ DEPOSER LE VOLET D'INSCRIPTION AVEC VOTRE DOSSIER.

**En signant les parents attestent avoir pris connaissance des montants des frais d'hébergement, des échéances et des modalités de paiement.**

Alençon le .....

**SIGNATURE DES DEUX PARENTS (Payeur et percevant les aides si différents)**

**Joindre obligatoirement un RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE**